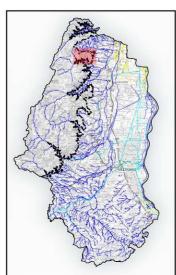


# Planche N° 8

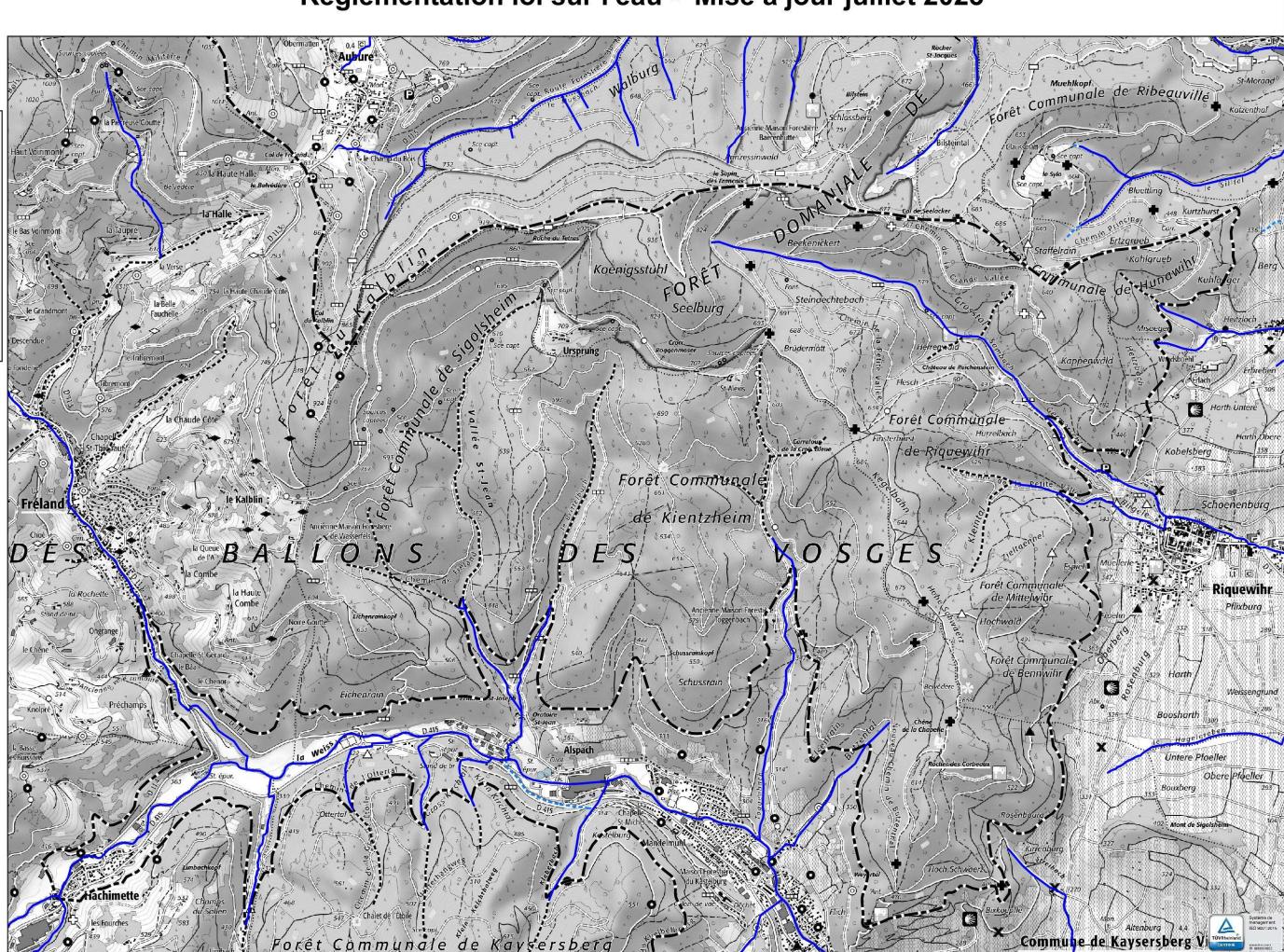


#### Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal \* (ex non cours d'eau)
- -- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- -- Linéaire non prospecté \*
  - Limite zone de prospection
- \* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

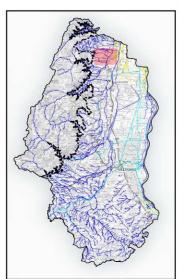
1:25 000

△ 1 km





# Planche N° 9

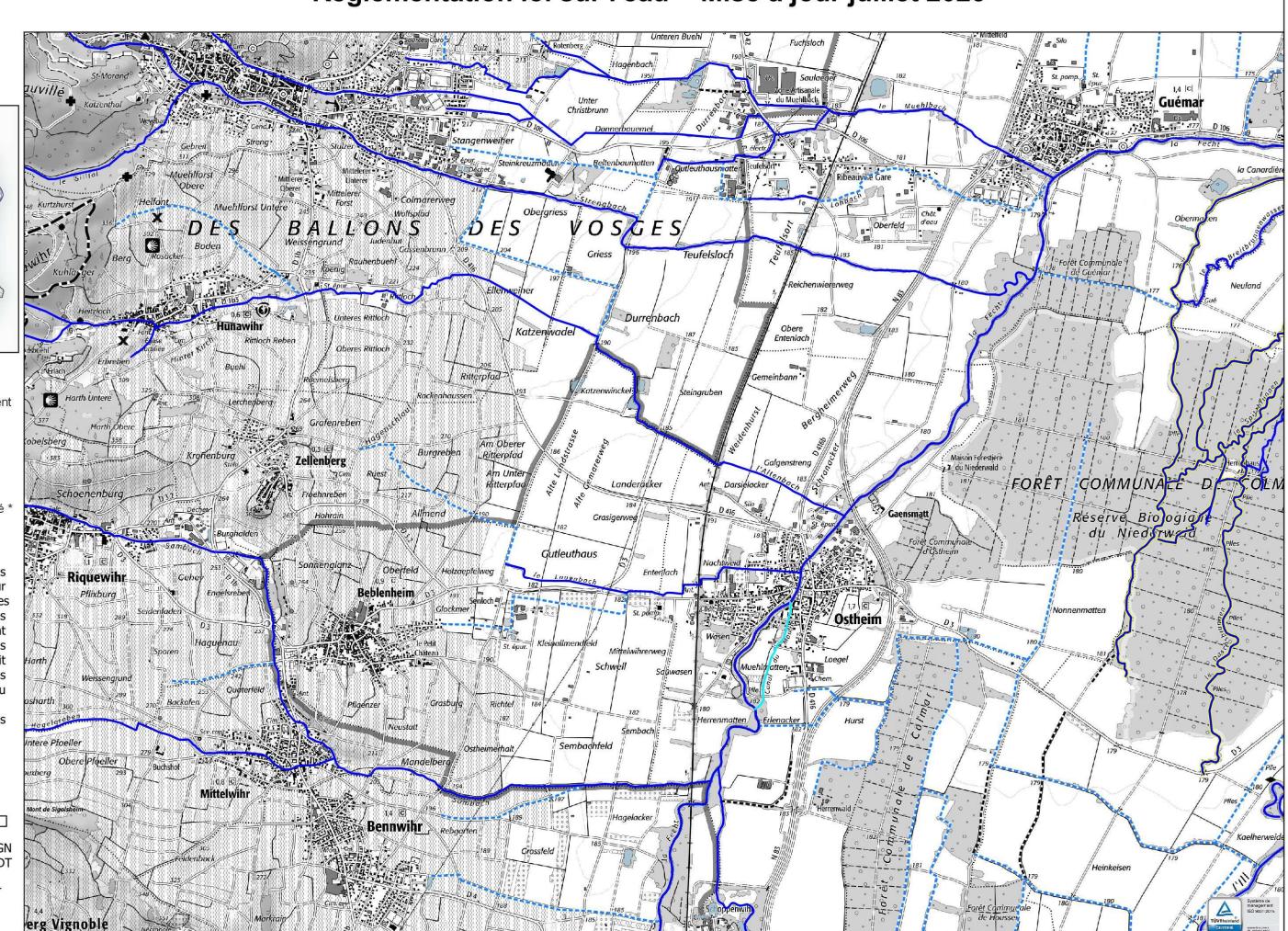


#### Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal \* (ex non cours d'eau)
- -- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- -- Linéaire non prospecté \*
- Limite zone de prospection
- \* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

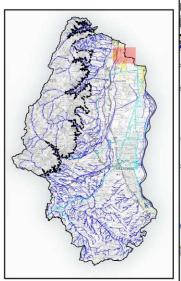
1:25 000

A 1 km





# Planche N° 10

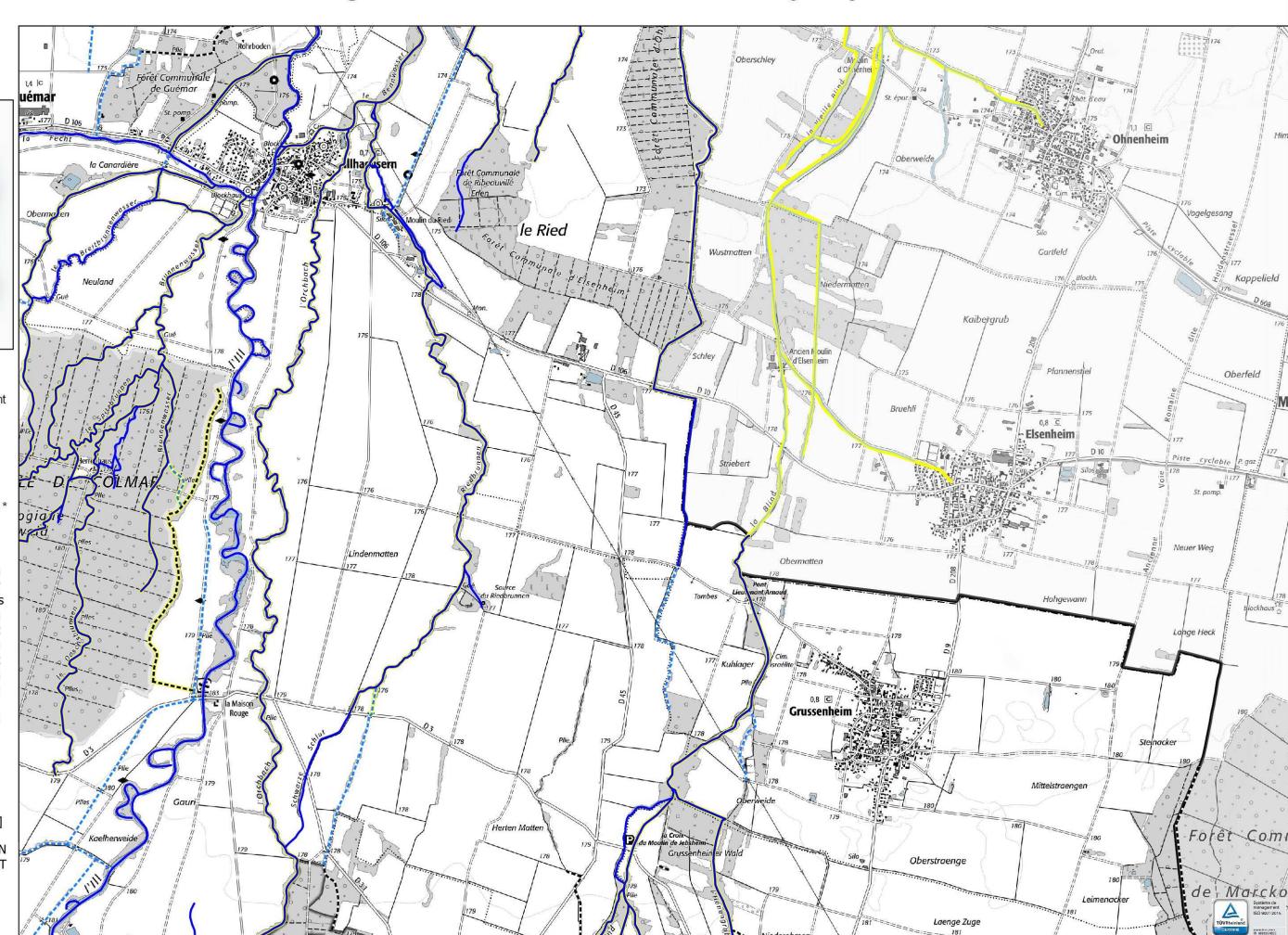


#### Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal \* (ex non cours d'eau)
- -- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- -- Linéaire non prospecté \*
  - Limite zone de prospection
- \* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

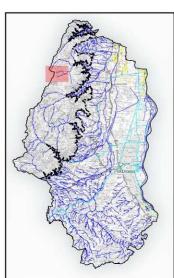
1:25 000

1 km





### Planche N° 11

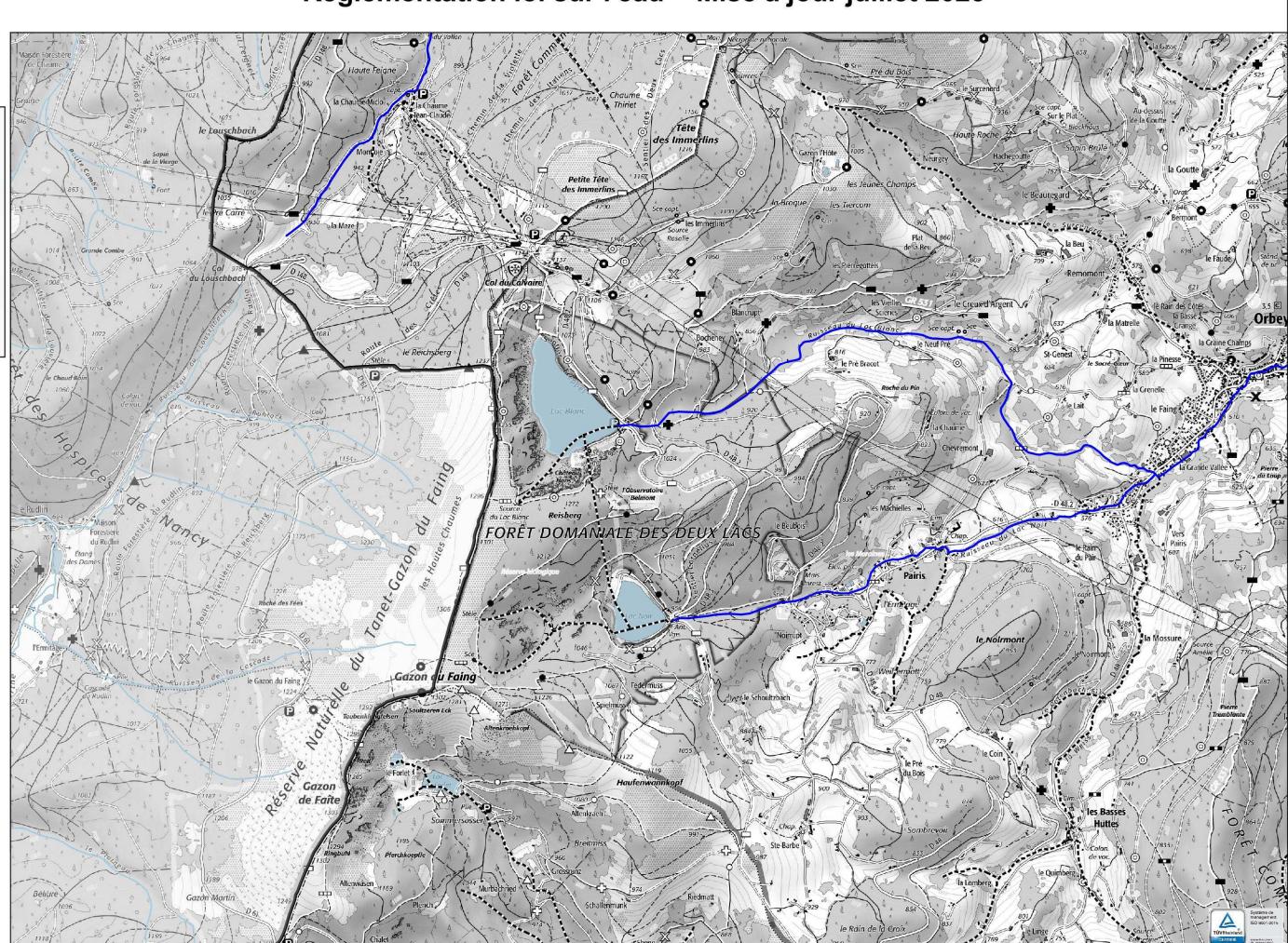


#### Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal \* (ex non cours d'eau)
- -- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- -- Linéaire non prospecté \*
  - Limite zone de prospection
- \* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

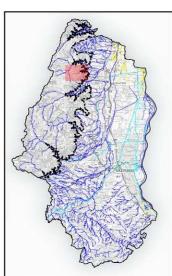
1:25 000

A 1 km





### Planche N° 12

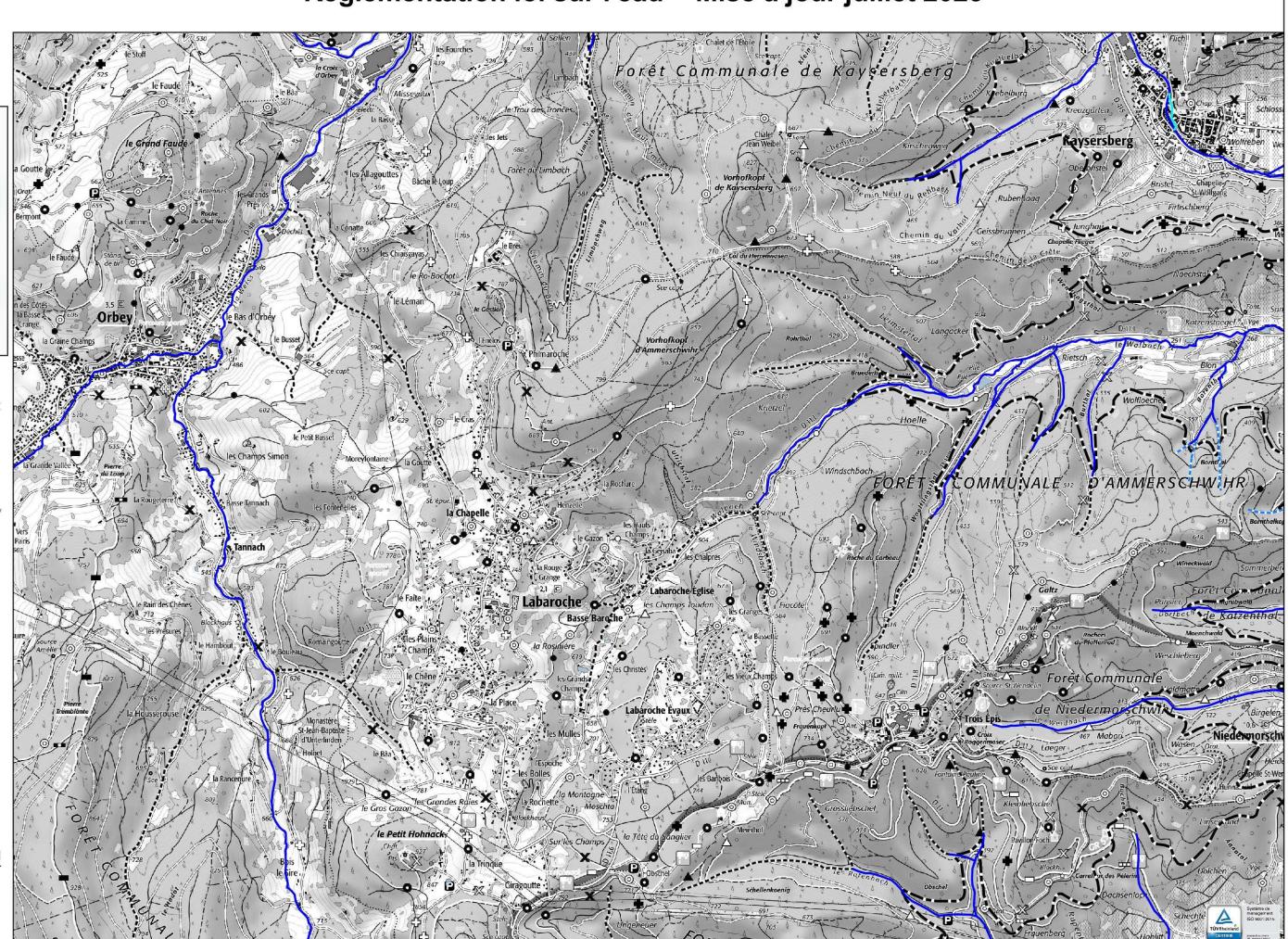


#### Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal \* (ex non cours d'eau)
- -- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- -- Linéaire non prospecté \*
  - Limite zone de prospection
- \* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

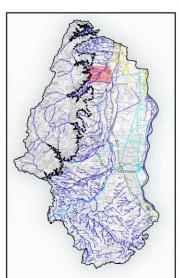
1:25 000

△ 1 km





### Planche N° 13



#### Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal \* (ex non cours d'eau)
- -- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- -- Linéaire non prospecté \*
  - Limite zone de prospection
- \* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000

1 km

